



Immigration antillaise et diversité sociale de la population noire aux États-Unis

Cédric Audebert, André Calmont

► To cite this version:

Cédric Audebert, André Calmont. Immigration antillaise et diversité sociale de la population noire aux États-Unis. André Calmont et Cédric Audebert. Dynamiques migratoires de la Caraïbe, Paris : Géode - Karthala, pp.77-92, 2007, Terres d'Amérique. halshs-00817538

HAL Id: halshs-00817538

<https://shs.hal.science/halshs-00817538>

Submitted on 24 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Immigration antillaise et diversité sociale de la population noire aux États-Unis

Cédric AUDEBERT¹
André CALMONT²

La diversité culturelle croissante de l'immigration contemporaine aux États-Unis constitue un défi pour une société organisée sur la base d'une catégorisation « ethno-raciale » globalisante suscitant de plus en plus de débats. Ayant mis en relief la diversité croissante des origines géographiques et des caractéristiques culturelles au sein de la catégorie asiatique ou de la catégorie hispanique, les recensements les plus récents révèlent également la diversité de la population noire aux États-Unis avec la croissance de l'immigration caribéenne et africaine.

La diversification culturelle et sociale de la population noire liée à l'immigration, remet en question la vision traditionnelle et simpliste d'une catégorie noire culturellement homogène et socio-économiquement défavorisée. Comment expliquer le poids relatif croissant des originaires de la Caraïbe non hispanophone au sein de la population noire des États-Unis ? Et comment caractériser l'insertion des Antillais¹ dans la structure économique nord-américaine ? Reproduisent-ils le schéma d'une inscription au bas de l'échelle socio-économique connu par la majorité des Noirs étatsuniens ou leur expérience s'apparente-t-elle davantage à la réussite d'autres populations immigrées ?

Après avoir présenté le contexte général de l'immigration caribéenne aux États-Unis, il conviendra d'analyser ses incidences sur la diversification démographique de la population noire dans ce pays ainsi que l'insertion économique des Antillais noirs, dans la perspective d'une comparaison avec celle des autres composantes de la société étatsunienne.

1 - Politique américaine d'immigration et flux migratoires

Pays né du fait migratoire, les États-Unis ont pourtant développé une politique de l'immigration très fluctuante, voire contradictoire et l'arrivée des Noirs de la Caraïbe (originaires d'Haïti d'une part, de la Jamaïque et des petites Antilles anglophones d'autre

¹ Université des Antilles et de la Guyane - e-mail : Cedric74audebert@yahoo.fr

² Université des Antilles et de la Guyane - e-mail : andre.calmont@wanadoo.fr

part) a du s'insérer dans l'évolution de la politique fédérale, ou la contourner par l'immigration illégale.

Jusqu'aux années 1880, le gouvernement fédéral intervenait peu dans le domaine migratoire, laissant l'initiative aux États mais le climat de xénophobie de cette époque entraîna la mise en place d'institutions et de mesures fédérales pour instaurer une politique de contrôle des admissions. Il est vrai que la nature des flux avait changé fondamentalement. Aux populations nordiques et alpines d'Europe, s'étaient substituées des populations méditerranéennes et slaves, tandis que l'immigration mexicaine se développait et que les Chinois débarquaient en nombre sur la côte pacifique. Cela avait suscité un malaise dans l'opinion, provoquant une remise en cause des principes d'accueil.

La politique restrictive d'accès au territoire frappa surtout les Asiatiques, d'abord les Chinois (lois de 1882, 1892, 1904), les Japonais en 1907, puis toute personne venue du continent asiatique et du Pacifique (*Asiatic Barried Zone* de 1917). Mais à cette époque, des membres du Congrès avaient également tenté d'interdire aux Noirs l'entrée des États-Unis. Un amendement avait été voté au Sénat pour « exclure tous les membres de race noire ou africaine » mais après une intense campagne de la *National Association for the Advancement of Colored People*, organisation de défense des Noirs, l'amendement avait été repoussé à la Chambre des Représentants.

De fait, dès la fin du XIX^e siècle, des Noirs de la Caraïbe, en particulier des Jamaïcains, se rendaient aux États-Unis. En effet, depuis 1881, des milliers d'entre eux se dirigeaient vers Panama pour participer à la construction du canal, d'abord français puis américain. Ce mouvement a impulsé une migration directe ou indirecte (à partir de Panama) vers les États-Unis. Ce pays a reçu ainsi 16 000 Jamaïcains entre 1881 et 1911, et 30 000 de 1911 à 1921 (Audebert, 2004). La législation américaine des années 1920 et la crise économique des années 1930 ont mis un coup d'arrêt à ce flux migratoire.

En effet, avec les lois restrictives fondées sur les origines nationales (« *First National Origins Act* » de 1921, renforcé par le « *Johnson Reed Act* » de 1924), appelées lois des quotas et mises en application en 1929, les États-Unis n'admirent plus que 150 000 personnes par an, originaires presque exclusivement de l'Europe occidentale et septentrionale (Body-Gendrot, 1991, p.18) La migration légale en provenance des Antilles devint pratiquement impossible. En verrouillant ainsi ses frontières, l'Amérique aspirait surtout à réduire l'arrivée des « allogènes » pour se créer des origines fictives et établir une sorte d'unité idéologique.

Il y eut, à partir de 1942, une certaine ouverture des portes avec le programme « *bracero* », dans le cadre de l'effort de guerre nord-américain, qui fut la première politique officielle d'importation de main-d'œuvre temporaire. Ce programme porta surtout sur le recrutement de travailleurs mexicains mais d'autres accords bilatéraux eurent aussi lieu avec certains pays de la Caraïbe comme Bêlize, Barbade ou la Jamaïque. Le programme « *bracero* » se termina en 1964.

Mais c'est après le second conflit mondial que se fit la réouverture de l'espace étatsunien, avec l'abandon progressif du système de discrimination raciale établi précédemment. La loi de 1952 (« *Immigration and Nationality Act* », plus couramment appelée loi Mac Carran) maintint certes le régime des quotas mais le modifia en instaurant le « système des priorités »

au profit des travailleurs qualifiés et du regroupement familial et en favorisant « l'hémisphère occidental », c'est-à-dire les trois Amériques. Cependant, les territoires non indépendants de la Caraïbe ne furent pas inclus dans cette mesure et les ressortissants de la Caraïbe anglophone émigrèrent alors massivement vers la Grande-Bretagne (tableau 1).

Tableau 1. Évolution décennale de l'orientation de l'émigration jamaïcaine (1950-1999)

<i>Période</i>	<i>États-Unis</i>	<i>Canada</i>	<i>Grande-Bretagne</i>
1950-1959	8 700	- (a)	82 000 (c)
1960-1969	71 000	17 000 (b)	144 000
1970-1979	142 000	61 000	14 000
1980-1989	200 000	34 000	4 000
1990-1999	179 000	33 000 (d)	3 000 (d)
<i>Total</i>	<i>600 700</i>	<i>145 000</i>	<i>247 000</i>

Sources : Social and Economic Survey, Planning Institute of Jamaica, Kingston. Employment and Immigration, Canada. Immigration Statistics Reports, Manpower and Immigration Department, Canada. U.S. Immigration and Naturalization Service. Sources citées dans : Audebert (2004).

(a) Dans les années 1950, il n'y avait pas de données disponibles sur l'immigration jamaïcaine au Canada dont le volume était intégré aux statistiques plus générales de l'immigration caribéenne anglophone. Même globales, les statistiques nous renseignent sur le caractère très limité de l'immigration caribéenne au Canada à cette époque. (b) Estimation de Smith (1975 : 183). (c) Dans un souci de fiabilité statistique maximale, les données n'ont été prises en compte qu'à partir de 1952 pour la Grande-Bretagne. (d) : 1990-1996.

C'est surtout la loi de 1965 qui a redessiné la politique américaine d'immigration car le nouveau dispositif, mis en application en 1968, abolit la sélection par origines nationales et lui substitua un plafond numérique global, révisable chaque année, à l'intérieur duquel aucun pays ne pouvait faire admettre plus de 20 000 ressortissants. Cette nouvelle mesure, surnommée loi « des frères et des sœurs », comprenait sept catégories de postulants et favorisait le regroupement familial ainsi que les personnes qualifiées. Elle a essentiellement bénéficié aux pays du tiers-monde, de la Caraïbe comme ceux de l'Asie et de l'Amérique latine, qui ont utilisé intégralement les possibilités de la loi.

De ce fait, à partir de la fin des années 1960, l'arrivée en Amérique du nord – au Canada, la loi du « *White Paper* » de 1967 avait également aboli le système des quotas selon l'origine nationale – des Noirs de la Caraïbe se renforça considérablement, entraînant une chute de l'émigration vers les autres destinations, notamment la Grande-Bretagne qui avait durci sa politique d'immigration à partir de 1962 (tableau 1). Les travailleurs antillais les moins qualifiés, ayant plus de difficultés que les autres, vinrent grossir l'immigration illégale.

Des dispositions particulières ont été intégrées pour la première fois dans la loi de 1965 en faveur des réfugiés qui apparaissent désormais comme une nouvelle catégorie de migrants dans le système d'entrée aux Etats-Unis, ces dispositions ayant été affinées par la loi spécifique sur les réfugiés en 1980. Mais là encore, des considérations politiques et idéologiques ont favorisé les réfugiés de certains pays par rapport à d'autres : ainsi, les opposants cubains au régime castriste étaient accueillis en tant que réfugiés tandis que les

Haïtiens qui fuyaient la dictature duvaliériste étaient considérés comme des réfugiés économiques.

Bien que l'admission sur le territoire américain soit strictement réglementée, l'immigration illégale connaît une importance considérable. Celle-ci était estimée par l'*Immigration and Naturalization Service* à cinq millions en 1996 et probablement plus de sept millions aujourd'hui, dont près de 10 % de Caribéens. La proximité des côtes de Floride (1 200 km) a permis l'arrivée de *boat people*, flux de réfugiés abandonnant leur pays sur des bateaux de fortune venus d'Haïti et de Cuba. Ce phénomène a débuté en 1972 pour les Haïtiens mais a connu les mouvements les plus importants au début des années 1980, avant que les mesures dissuasives du gouvernement Reagan ne tarissent le flux. L'émigration illégale a repris de la vigueur au début des années 1990, à la suite du coup d'État militaire de 1991 en Haïti – plus de 30 000 *boat people* haïtiens ont été interceptés par les garde-côtes américains pour la seule année 1992 – et de l'embargo imposé à Haïti à partir de 1994 (Audebert, 2003, p.156) Face à l'afflux des *boat people* haïtiens (35 000) et aussi cubains (125 000) en 1980 et 1981, le gouvernement américain créa à leur intention le statut spécifique de *Cuban Haitian Entrant* qui permettait à ces immigrants de résider deux ans sur le territoire des États-Unis et de jouir des mêmes avantages que les résidents légaux mais sans avoir le statut de résident permanent (Audebert, 2003, p.264).

Devant l'ampleur et la permanence, en général, des flux clandestins aux États-Unis, l'IRCA (*Immigration and Reform Control Act*) votée en 1986 a cherché à traiter le problème des sans-papiers (*undocumented*). Cette loi proposait aux clandestins arrivés avant 1982 d'obtenir un statut légal et la possibilité de naturalisation à terme. Les Haïtiens ont bénéficié de l'opération de régularisation à un double titre : d'abord ceux qui avaient obtenu le statut spécial d'« *entrant* » avaient la possibilité de le transformer en statut de résident permanent (ils ont été ainsi 30 000 à l'obtenir) ; pour les autres, 57 000 d'entre eux ont bénéficié des dispositions classiques de l'IRCA, ce qui semble faible au regard de la population clandestine présente et de l'ambition de l'IRCA (1,8 million de personnes régularisées dans le cadre du programme principal).

Les mesures réglementaires et la lutte renforcée contre l'immigration clandestine n'ont pas arrêté la venue des clandestins, tant les disparités démo-économiques entre les Etats-Unis et les pays de la « Méditerranée américaine » sont considérables. Aussi, la loi de 1996 (*Illegal Immigration Reform and Immigration Responsibility Act*) s'est attaquée à l'immigration illégale, en supprimant notamment certaines aides sociales aux nouveaux venus, et en filtrant davantage les demandes d'asile. A la suite de la mobilisation contre le caractère discriminatoire du NACARA, loi votée en 1997 qui permettait aux réfugiés d'Amérique centrale de devenir des résidents permanents mais qui excluait les Haïtiens, il y eut un assouplissement de la législation migratoire, avec le *Haitian Refugee Immigration Fairness Act* ou HRIFA de 1998, à destination de ceux qui avaient fui le coup d'État de 1991. Sur les quelque 37 000 dossiers déposés, moins de 10 000 ont pu cependant bénéficier de cette loi (Audebert, 2003, p.272).

Il faut signaler enfin que le président américain a annoncé en janvier 2004 une profonde réforme de la politique d'immigration pour permettre aux clandestins de travailler temporairement dans la légalité. Le projet, qui nécessitera l'accord du Congrès, prévoit que les « clandestins » possédant des emplois dédaignés par les Américains, de même que les

candidats étrangers à de tels emplois, reçoivent un permis de travail renouvelable de trois ans. Le président Bush espère ainsi s'attirer les voix des électeurs d'origine latino-américaine à l'élection présidentielle de novembre 2004.

Si l'évolution contemporaine de la politique migratoire des États-Unis a abouti à un poids relatif croissant de la population hispanique et asiatique dans la population américaine, l'augmentation des Noirs de la Caraïbe a été également sensible. Ils passent de 0,4 à 0,7 % de la population américaine dans la dernière décennie et représentent aujourd'hui près de 6 % de la population noire aux États-Unis (tableau 2). Dans les faits, cette immigration, en particulier lorsqu'elle est clandestine, rencontre l'hostilité de l'opinion publique et des autorités, d'où la persistance d'un traitement différentiel de certaines populations migrantes en fonction de leur origine nationale. Les immigrants de race noire sont souvent en butte à des discriminations, alors que les États-Unis comptent une population noire de plus de 33 millions de personnes (U.S. Census Bureau, 2000 : summary file 1).

Depuis la fin des années 1980, le regroupement familial est devenu le principal mode d'immigration légale pour les Antillais aux États-Unis, conséquence du large accès à la résidence permanente, à la faveur d'une législation migratoire plus ouverte. Cette évolution a contribué à renforcer la mise en place de réseaux sociaux et familiaux, utilisés par les migrants pour réaliser leur mobilité et réussir leur insertion dans la société d'accueil.

2 - Réseaux sociaux et immigration caribéenne aux États-Unis

Les théories explicatives traditionnelles de la migration mettent généralement l'accent sur le contexte interne répulsif du pays de départ. En effet, nombre de situations politiques et/ou économiques dans la Caraïbe ont eu pour effet de pousser des populations hors de leur territoire d'origine ou de modifier des flux sur le plan numérique, qualitatif ou directionnel.

Ainsi, l'instauration d'une dictature comme celle des Duvalier en Haïti pendant une trentaine d'années (1957-1986) a relancé la dynamique émigratoire. Mais des contextes moins violents ont pu jouer dans le même sens comme la décolonisation de la Caraïbe anglophone dès 1962 en Jamaïque et à Trinidad ou à Barbade en 1966, les tensions politiques – élections très agitées à la Jamaïque en 1974 et 1980 – ou ethniques comme à Trinidad et au Guyana. Ces différentes situations recoupent généralement des contextes socio-économiques difficiles : déclin de l'économie de plantation à partir des années 1950 et surtout dans les années 1960, aggravation de la situation avec la récession mondiale dans les années 1970 et 1980, avec notamment la baisse des exportations et des prix des matières premières comme la bauxite de la Jamaïque (Audebert, 2004). Lorsque le niveau économique est faible et présente des perspectives médiocres, il est facteur d'émigration : la situation très difficile d'Haïti depuis la fin des années 1970 s'est encore dégradée depuis la chute de la dictature en 1986, poussant encore davantage la population à l'émigration (Audebert, 2003, p. 126-132).

Mais il y a aussi la dimension individuelle de la décision migratoire, en particulier pour un certain nombre de femmes qui voient la migration comme un acte d'émancipation. Mais cela ne veut pas dire que la décision personnelle n'a pas bénéficié de l'appui de la famille pour faciliter la mobilité. L'approche de la migration peut ainsi s'effectuer en termes de réseaux,

capables d'intégrer dans un même processus les stratégies d'acteurs, les logiques collectives et les contraintes structurelles.

Depuis quelques décennies, les flux migratoires ont engendré la constitution de véritables familles transnationales, voire « diasporiques », beaucoup de personnes ayant une partie de leur famille dans le pays de départ et une autre dispersée dans différentes régions des États-Unis et dans d'autres pays, avec lesquels ils entretiennent des relations régulières. Au sein des familles transnationales, circulent des flux de biens, d'informations et de capitaux : le volume des remises, c'est-à-dire les transferts financiers de la migration, entre les États-Unis et Haïti est actuellement estimé à environ 800 millions de dollars par an. Ces réseaux socio-familiaux dans lesquels les migrants vont trouver les ressources financières, sociales et affectives nécessaires à leur mobilité, constituent un cadre incitatif fondamental à la migration.

La force des réseaux socio-familiaux s'applique aussi et surtout dans le cadre de filières plus ou moins complexes pour organiser la migration clandestine, constituant une géographie très mouvante des flux migratoires. A titre d'exemple, la mise en place d'une filière migratoire haïtienne par l'Argentine. Vers le milieu de la décennie 1990, arrivent en Argentine des étudiants haïtiens qui ont obtenu une bourse de ce pays pour effectuer des études de médecine. Se développe ainsi une petite migration estudiantine, bientôt suivie d'autres catégories de migrants, flux d'autant plus facilité que l'Argentine n'exige pas d'eux un visa pour l'entrée sur son territoire. Les Haïtiens se regroupent majoritairement à Cordoba – les premières bourses avaient été offertes par l'Université de Cordoba –, ce qui montre l'importance des réseaux. Comme le voyage entre Haïti et l'Argentine nécessite une escale aux États-Unis, un certain nombre d'entre eux, à leur retour d'Argentine, profitaient de l'escale américaine pour demander l'asile politique et rester aux États-Unis en attendant l'instruction de leur dossier. Des réponses favorables ayant entraîné une multiplication des demandes, le gouvernement américain a été amené en 2001 à refuser l'escale pour les Haïtiens non munis de visa ; les retours d'Argentine passent désormais par Panama.

Il peut se produire parfois une institutionnalisation des réseaux comme c'est le cas pour la migration des *boat people* haïtiens. Au départ, il s'agissait de stratégies migratoires « spontanées », souvent mises en œuvre à l'échelle de la famille élargie. Devant le nombre croissant de gens désirant quitter le pays, se mirent en place des filières organisées par des acteurs disposant de bateaux et connaissant la route maritime (pêcheurs, commerçants, trafiquants de drogue), et décidés à en faire un commerce lucratif, quitte à recruter des candidats au départ (Audebert, 2003, p.155).

Une fois la migration faite, les nouveaux arrivants sont pris en charge par les réseaux qui assurent l'hébergement et l'aide à la recherche d'emploi. C'est le très grand rôle joué par la même appartenance familiale ou locale qui explique la logique spatiale et aboutit à des communautés géographiquement très concentrées. Dans la migration antillaise aux États-Unis, deux pôles majeurs s'individualisent, la Mégapolis et la Floride, au sein desquels New York et Miami jouent un rôle prépondérant. La suprématie de New York (et dans une moindre mesure de quelques métropoles du Nord-Est comme Boston ou Chicago) en tant que pôle d'attraction traditionnel de l'immigration caribéenne aux États-Unis est remise en question depuis le milieu des années 1970 avec la montée en puissance de la destination floridienne. Point de passage vers la Mégapolis nord-américaine, la Floride méridionale est devenue un point d'ancrage majeur dans le pays d'accueil. La Floride a été privilégiée par les immigrants

antillais en raison de sa position géographique, aux portes de la Caraïbe, ce qui lui confère un milieu subtropical et des paysages proches de ceux des Antilles. Cet environnement familier pousse de nombreux migrants de la Caraïbe à s'y installer (Audebert, 2003).

Mais la dimension caribéenne de Miami se manifeste également par le fait qu'elle entretient des relations étroites avec la « Méditerranée américaine ». Les mutations contemporaines ont transformé ce paradis pour touristes et retraités de la Mégapolis en métropole bancaire et commerciale internationale qui a accueilli les sièges latino-américains des grandes firmes multinationales. Dans les années 1990, près de la moitié du commerce entre les États-Unis et la Caraïbe s'est opérée en Floride. Miami entretient davantage de relations commerciales avec la Caraïbe qu'avec le reste du pays. En 1995, plus de la moitié des relations aériennes de la ville s'opérait avec des aéroports de la Caraïbe et son aéroport international a concentré le tiers des passagers effectuant une relation aérienne entre la Caraïbe insulaire et les États-Unis (Audebert, 2003, p.388).

Cette évolution a contribué à conférer à la métropole floridienne l'image de capitale (géopolitique, financière, commerciale et logistique) de la Caraïbe aux yeux des Antillais vivant aux États-Unis et de ceux souhaitant y émigrer, influençant ainsi la décision d'un certain nombre de migrants. Aussi, nombre de Jamaïcains et de Haïtiens de la classe moyenne du Nord-Est ont réémigré vers la Floride, à la recherche d'une meilleure qualité de vie, reproduisant en cela le schéma des retraités et des jeunes cadres américains (Audebert, 2003).

3 – Immigration caribéenne et diversité culturelle de la population noire

L'ouverture contemporaine de la politique migratoire étatsunienne à l'immigration extra-européenne et la présence économique et culturelle croissante des États-Unis dans la Caraïbe et en Afrique sont à l'origine du développement de flux migratoires de plus en plus conséquents en provenance de ces parties du Monde vers l'Amérique du nord. Leurs incidences sur la diversification culturelle de la population noire aux États-Unis sont remarquables. La concentration géographique des immigrés antillais dans quelques grandes métropoles amplifie leur impact sur la transformation démographique et culturelle de ces dernières.

3-1 – L'immigration antillaise, un moteur de la croissance de la population noire aux États-Unis

Dans l'ensemble, la population noire non hispanique a connu une croissance modérée (15 %) au cours de la dernière décennie, en particulier lorsqu'elle est comparée aux autres catégories « ethno-raciales » (tableau 1). Celles ayant bénéficié d'une forte immigration (Asiatiques, Hispaniques) ont enregistré une progression spectaculaire contrastant avec l'accroissement démographique limité des catégories essentiellement constituées de « natifs » (Blancs non hispaniques, Noirs non hispaniques).

Tableau 2 Composition "ethno-raciale" de la population étatsunienne

Catégorie	1990 (en milliers)	2000 (en milliers)	Evolution (en %)
Noirs non hispaniques	29 284	33 707	15,1
dont : <i>West indians</i>	1 058	1 870	76,7
Blancs non hispaniques	188 424	194 514	3,2
Asiatiques	6 994	10 172	45,4
Hispaniques	21 900	35 238	60,9
Total Etats-Unis	248 710	281 422	37,7

Source : U.S. Census Bureau (1990, 2000 : summary file 3).

Dans le détail cependant, cette évolution démographique comparée entre les grandes catégories traditionnelles du recensement masque des disparités significatives en leur sein. Ainsi, à l'intérieur de la catégorie noire non hispanique, les Antillais non hispaniques (*West Indians*) ont enregistré un taux de croissance démographique supérieur à celui des Hispaniques et des Asiatiques (76 %) et équivalant à cinq fois le taux de croissance de l'ensemble de la population noire non hispanique (tableau 1). Quoique les originaires de la Caraïbe anglophone et d'Haïti ne représentent que moins de 6 % de la population noire, les 812 000 Antillais non hispaniques supplémentaires recensés entre 1990 et 2000 aux États-Unis ont contribué à près de 20 % de l'augmentation de l'ensemble de la population noire non hispanique. Si on y ajoute la population venue directement d'Afrique subsaharienne, les originaires de la Caraïbe et d'Afrique ont contribué au quart de la croissance de la population noire étatsunienne au cours de la dernière décennie (U.S. Census Bureau, 2000).

La Jamaïque, Haïti et Trinidad sont les trois principales origines de cette immigration en provenance de la Caraïbe non hispanophone, comme le montre la répartition par ascendance nationale des *West Indians* selon le recensement de 2000 (tableau 2). Celle-ci montre surtout la diversité culturelle croissante des Noirs résidant aux États-Unis. Sur le plan linguistique par exemple, outre le million de Noirs parlant espagnol, plus de 800 000 autres recensés en 2000 ont déclaré parler une langue indo-européenne autre que l'anglais – créole haïtien, français et *patois* jamaïcain notamment (U.S. Census Bureau, 2000).

3-2 – Un impact remarquable sur la transformation démographique et sociale des villes de la côte est

L'impact de cette immigration sur la transformation démographique et sociale de la population aux États-Unis est d'autant plus marqué que les originaires de la Caraïbe anglophone et d'Haïti sont essentiellement concentrés sur la côte est : plus de 60 % d'entre eux résident dans deux États, New York et la Floride. A l'échelle des métropoles, la

concentration spatiale est aussi manifeste, puisque deux tiers des *West Indians* résident dans deux régions urbaines majeures : New York-New Jersey (800 000 personnes) et Miami-Fort Lauderdale-West Palm Beach (près de 370 000 individus) (U.S. Census Bureau, 2000).

Tableau 3 : Origine géographique des Antillais non hispaniques aux Etats-Unis en 2000

Pays	Effectif
Jamaïque	736 513
Haïti	548 199
Trinidad et Tobago	164 778
Barbade	54 509
Bélize	37 688
Antilles néerlandaises	37 681
Bahamas	31 984
Autres pays	258 152
Total (<i>West Indians</i>)	1 869 504

Source : U.S. Census Bureau (2000 : summary file 3, matrice PCT 18).

Étant donné son ampleur dans ces métropoles, l'immigration caribéenne a considérablement pesé sur l'évolution démographique de la population noire locale et sur les relations entre noirs « natifs » et noirs immigrés. La part relative des Antillais dans la population noire des villes de Floride et à New York est en effet sans commune mesure avec celle dans l'ensemble de la population noire non hispanique à l'échelle nationale (6 %). Elle est par exemple passée de 20 % à 25 % dans la plus grande ville d'Amérique du nord au cours de la dernière décennie. C'est dans les villes de Floride, où la population noire « native » est moins importante qu'à New York, que le poids relatif des Caribéens a connu la croissance la plus spectaculaire : en Floride du sud, ils représentent désormais entre le tiers (Miami) et la moitié (Fort Lauderdale) de la population noire locale. A Orlando, où elle a triplé en dix ans, la population antillaise est passée de 10 % à 20 % de la population noire non hispanique.

Les caractéristiques culturelles de la population noire et les relations entre ses diverses composantes s'en sont trouvées notablement affectées. Localement, elles varient selon l'origine géographique des immigrés, dont la région de départ apparaît elle-même d'une grande variété sur le plan culturel. A Miami, West Palm Beach et Boston, où les Haïtiens représentent 60 % de la population antillaise non hispanique, le créole – utilisé dans le cadre familial, religieux et associatif – occupe une place importante dans la vie sociale des nouveaux venus et constitue le socle identitaire de la résistance des immigrés à l'assimilation à la culture noire étatsunienne (Audebert, 2000 ; Audebert, 2002). A New York, Washington et Atlanta où les Caribéens anglophones constituent la majorité de l'immigration noire, la

question identitaire ne revêt pas la forme de débats linguistiques mais se manifeste plutôt par le biais d'une participation institutionnelle plus large dans l'arène associative et politique.

Le poids démographique absolu et relatif remarquable des populations antillaises dans les métropoles floridiennes et à New York en fait des lieux d'un intérêt particulier pour l'analyse comparative de l'insertion économique et sociale de ces immigrés noirs avec les autres composantes de la population étatsunienne – en particulier les « natifs » noirs – et des populations antillaises entre elles.

4 – Une inscription différenciée des Antillais dans la structure socio-économique

La recherche sur l'insertion économique des immigrés aux États-Unis met en exergue la diversité de leurs expériences selon leur capital économique, social et culturel de départ et les caractéristiques du marché de l'emploi de la métropole d'installation. Tandis que certains utilisent leurs qualifications et leur expérience professionnelle pour s'insérer avec succès en tant que commerçants ou indépendants, d'autres – peu instruits et qualifiés – sont contraints d'accepter les emplois les plus pénibles, les moins rémunérés et les moins bien considérés avec peu d'espoir de progresser socialement sur ce marché secondaire du travail. D'autres groupes, comme les Cubains et les Haïtiens de Miami ou les Chinois de Los Angeles, ont créé une économie parallèle (Portes et Manning, 1986 ; Portes et Zhou, 1992) ou occupé des « niches » dans des secteurs économiques où ils sont surreprésentés (Waldinger, 1995). Qu'en est-il de l'expérience antillaise aux États-Unis ? Reproduit-elle l'expérience difficile de la majorité des Noirs autochtones ou révèle-t-elle une meilleure insertion sur le marché du travail étatsunien ?

4-1 – Une réussite relative des Antillais dans la structure socio-économique étatsunienne

À propos des Antillais, la littérature remarque la difficulté d'insertion économique de certaines populations du fait de préjugés liés à leur couleur de peau, de l'accueil mitigé de la part de la société d'installation et de leur faible capital économique et social, comme l'illustre l'expérience haïtienne à Miami (Stepick, 1989 ; Audebert, 2000). Cependant, elle fait aussi état de la relative réussite des immigrants noirs par rapport aux Noirs étatsuniens (Sutton et Chaney, 1987 ; Audebert, 2003), opposant l'importance des réseaux sociaux, l'accent mis sur l'éducation et la volonté de réussir des premiers au délitement du lien social, au rejet du système éducatif et à l'« apathie » réelle ou perçue des seconds. Quels enseignements peut-on tirer du recensement de 2000 sur cette question ?

Lorsque l'on prend comme référence les grandes catégories « ethno-raciales » du recensement, les Noirs non hispaniques apparaissent comme ceux connaissant l'insertion la plus difficile sur le marché du travail et dans l'économie étatsunienne. Ainsi, leur taux de chômage moyen de 10 % est deux fois supérieur à celui des Asiatiques (5 %) et des Blancs

non hispaniques (4 %) et nettement plus élevé que celui des Hispaniques (7 %) (U.S. Census Bureau, 2000), Il en est de même de leur taux de pauvreté (24 %), deux fois plus important que celui des Asiatiques et des Blancs non hispaniques.

Néanmoins, une analyse plus fine distinguant les Noirs « natifs » de ceux originaires de la Caraïbe tend à nuancer ce constat, les seconds réussissant davantage que les premiers. A l'instar de celle des Noirs « natifs », l'insertion des *West Indians* reste défavorable par rapport à celle des *Anglos* et des Asiatiques qu'il s'agisse du taux de chômage (7 %) ou de pauvreté (17 %). De même, le revenu médian des ménages afro-antillais (40 000 \$) apparaît inférieur d'un tiers à celui des ménages anglos et asiatiques.

En revanche, ces indicateurs nous montrent que les Caribéens noirs apparaissent mieux insérés que les noirs autochtones – et que les Hispaniques – dans l'économie des Etats-Unis. En effet, les taux de chômage et de pauvreté des Antillais restent plus faibles que ceux des Noirs « natifs ». Aucun indicateur ne résume mieux l'inscription différenciée de ces deux groupes dans la structure socio-économique que le niveau de revenu des ménages : tandis que les « natifs » disposent d'un revenu moyen de 33 000 \$, celui des Antillais s'élève à 40 000 \$ (*idem*). Ces derniers ont même développé des « niches » sur le marché de l'emploi étatsunien puisqu'ils sont fortement surreprésentés dans les secteurs de l'administration et de la santé.

Une analyse plus fine met en relief l'existence de spécialisations selon l'origine nationale. Tandis que les Caribéens anglophones apparaissent nettement concentrés dans les emplois administratifs d'exécution et les emplois hospitaliers (infirmières notamment), les Haïtiens sont pratiquement absents dans l'administration mais présents dans d'autres secteurs dans lesquels les anglophones sont peu présents – la restauration, l'entretien et la construction, les emplois d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie manufacturière (*ibid.*). A Miami, où les Antillais sont particulièrement nombreux, les Haïtiens se sont substitués aux Noirs étatsuniens dans le secteur des services non qualifiés et en particulier dans ceux de la restauration, de l'entretien et du nettoyage (Audebert, 2003, p. 295-296).

Au-delà des différences existant entre les « natifs » et les immigrés, les expériences professionnelles des originaires de la Caraïbe montrent qu'ils ne constituent pas un groupe homogène. L'hétérogénéité des situations d'insertion de la population antillaise dans la sphère économique apparaît également d'une aire métropolitaine à l'autre.

4-2 – Des positions économiques variées selon l'origine nationale et la destination urbaine

Une analyse de la position des Antillais dans la structure économique des principales métropoles d'installation (New York, Miami-Fort Lauderdale, Boston, Washington, Atlanta) montre la diversité de leurs expériences selon l'origine nationale et le lieu d'installation. Les immigrés caribéens de Floride et de New York City ont ainsi des revenus très inférieurs à ceux résidant à Nassau-Suffolk, Atlanta ou Washington.

Une approche comparative entre les deux composantes nationales majeures de la population antillaise, les Jamaïcains et les Haïtiens, montre que quelle que soit l'aire métropolitaine de référence, les Jamaïcains connaissent une meilleure insertion dans l'économie que les Haïtiens. S'échelonnant entre 40 000 \$ et 60 000 \$ par an, les revenus médians des ménages des premiers restent très supérieurs à ceux des seconds, qui varient entre 30 000 \$ et 40 000 \$ selon le lieu (U.S. Census Bureau, 2000). Cette différence tient à la composition sociale différente des flux migratoires selon le pays d'origine. A titre d'exemple, 45 % des Haïtiens ayant immigré au cours des cinq dernières années aux États-Unis ont déclaré être ouvriers, artisans ou agriculteurs, contre 18 % des immigrants jamaïcains durant la même période (Immigration and Naturalization Service, statistical yearbooks, 1997-2002). Cela explique que les communautés antillaises où dominent les Haïtiens (Miami, West Palm Beach, Orlando) aient des revenus médians plus bas que celles où dominent les Jamaïcains (Washington, Atlanta, Nassau-Suffolk). Cela explique aussi qu'à Miami, trois quarts des actifs haïtiens occupent des emplois peu qualifiés et peu rémunérés, contre moins de la moitié des Jamaïcains (Boswell, Skop, 1995 : 33).

L'incorporation différenciée des Haïtiens et des Jamaïcains dans l'économie étatsunienne se traduit géographiquement par l'installation fréquente des premiers dans les quartiers anciens et pauvres des centres d'agglomérations (*inner cities*) tandis que les seconds résident à la fois dans les centres et dans les quartiers de banlieue au statut social plus élevé. New York et Miami-Fort Lauderdale, les deux principales concentrations spatiales de Jamaïcains et d'Haïtiens aux Etats-Unis, illustrent bien cette insertion spatiale différenciée. Brooklyn, le principal quartier de résidence des Antillais de New York situés au bas de l'échelle socio-économique, rassemble 62 % de la population haïtienne de la ville et 40 % de la population jamaïcaine (U.S. Census Bureau, 2000). Cette dernière réside également en grand nombre dans de riches banlieues de la métropole, notamment à Nassau-Suffolk dont le revenu des ménages est deux fois supérieur à celui de Brooklyn. En Floride méridionale, la comparaison entre Edison-Little River, le quartier antillais le plus pauvre, et Miramar/Pembroke Pines, le secteur résidentiel caribéen noir le plus riche de l'agglomération, est significative². Alors que dans le premier secteur, neuf Antillais sur dix sont haïtiens, les Jamaïcains en constituent les deux tiers dans le second.

L'augmentation sensible des Noirs de la Caraïbe dans la population étatsunienne résulte donc à la fois du contexte économique, politique et géographique de la « méditerranée américaine » et de l'évolution de la politique migratoire du pays d'accueil. On peut estimer, compte tenu de l'importance de l'immigration clandestine, la population d'origine antillaise non hispanophone aux États-Unis à plus de deux millions de personnes. Même si les West Indians constituent encore aujourd'hui une part relativement modeste de la population noire aux États-Unis, ils présentent en revanche un dynamisme démographique très supérieur à celui des Noirs autochtones. C'est une donnée importante dans le cadre des relations entre minorités noire et hispanique. En effet, selon les calculs du Census Bureau réalisés à partir d'estimations de population des juillet 2001, la population hispanique, avec 37 millions de personnes, devancerait désormais la communauté noire qui compterait 36,2 millions de personnes (*New York Times* du 22 janvier 2003). Or, selon certains analystes, cette inversion

des rangs pourrait avoir des conséquences pour l'accès aux ressources (aides financières notamment) et la représentation politique (Massey, 2003).

Cette migration, qui reste en butte à des discriminations, reste géographiquement très concentrée dans certaines métropoles de la côte est. On aboutit alors à un phénomène d'externalisation, c'est-à-dire de projection d'une partie conséquente de la population sur des espaces extérieurs au territoire d'origine, ce qui peut amener à repenser, pour certains pays de la Caraïbe en tout cas, les notions de territoire et de nation.

Par ailleurs, dans le pays d'installation, la présence des Antillais à côté des « natifs » a abouti à un éventail socio-économique plus diversifié de la population noire aux États-Unis, alors même que l'insertion des différentes populations antillaises dans la société américaine est elle-même très variable. Ces mutations ethno-démographiques récentes amènent à s'interroger sur la pertinence et la validité d'une catégorisation ethno-raciale officielle en décalage croissant avec les nouvelles réalités sociales et culturelles de la population étatsunienne. Les singularités de l'immigration antillaise remettent en question le bien-fondé de la catégorie *Black*, comme le font celles des originaires du sous-continent indien vis-à-vis de la catégorie *Asian*. Au-delà de la prise de distance nécessaire à l'endroit de cette catégorisation fédérale figée et essentialiste, c'est à un nouveau regard de la société étatsunienne sur elle-même qu'invite l'immigration contemporaine de milliers de Caribéens.

Notes

¹ Dans le cadre de cet article dont les données sont tirées des recensements décennaux étatsuniens, nous définissons comme Antillais tout individu ayant déclaré appartenir à la catégorie « West Indian » qui rassemble les originaires de la Caraïbe insulaire, à l'exception de ceux des pays hispanophones catégorisés comme « Hispaniques ».

² Tandis que le revenu médian des ménages en 1999 était de 19 000 \$ à Edison-Little River, il était de 53 000 \$ à Miramar et de 61 000 \$ à Pembroke Pines.

Références bibliographiques

- ALBA, Richard (2003). L'assimilation aux États-Unis, *Futuribles*, n° 284, pp 37-44.
- AUDEBERT, Cédric (2004). « La constitution d'un espace migratoire international jamaïcain : de la dépendance néocoloniale à la déterritorialisation », *Les Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 6, Nantes.
- AUDEBERT, Cédric (2003), *Les Haïtiens à Miami : l'insertion socio-spatiale d'une population antillaise dans la ville étatsunienne*, thèse de doctorat, Université des Antilles et de la Guyane, 2 tomes, 530 p.
- AUDEBERT, Cédric (2002), « Le fait religieux dans l'insertion et l'organisation spatiale de la communauté haïtienne de Miami », *Géographie et Cultures*, n° 43, L'Harmattan/CNRS, Paris, pp. 107-127.
- AUDEBERT, Cédric (2000), « Miami, porte d'entrée de la Caraïbe aux Etats-Unis », in Maurice BURAC et André CALMONT, *La question de la terre dans les colonies et départements français d'Amérique 1848-1998*, collection Terres d'Amérique, Karthala/Géode Caraïbe, Paris, pp. 375-418.
- BODY-GENDROT, Sophie (1991). *Les États-Unis et leurs immigrants*, La Documentation Française, Paris, 149 p.
- MASSEY, Douglas (2003). Mondialisation et migrations. L'exemple des États-Unis, *Futuribles*, n° 284, pp.25-36.
- PORTES, Alejandro, MANNING, R. (1986), « The immigrant enclave : theory and empirical exemples », in S. OLZAK et J. NAGEL, *Competitive ethnic relations*, Academic Press, Orlando.
- PORTES, Alejandro, ZHOU, Min (1992), « Gaining the upper hand : economic mobility among immigrant and domestic minorities », *Ethnic and Racial Studies*, n° 15, pp. 491-522.
- STEPICK (1989), « Miami's two informal sectors », in Alejandro PORTES et Manuel CASTELLS, et al., *The informal economy*, John Hopkins University Press, Baltimore, pp. 111-131.
- SUTTON, Constance, CHANEY, Elsa (1987), *Caribbean life in New York City : sociocultural dimensions*, Center for Migration Studies, New York.
- U.S. CENSUS BUREAU (2000, 1990), *Census of Population and Housing*, Department of Commerce, Washington.
- WALDINGER (1995), « When the melting pot boils over : the Irish, Jews, Blacks, and Koreans of New York », in Michael P. SMITH et Joe R. FEAGIN, *The bubbling cauldron : race, ethnicity and the urban crisis*, University of Minnesota Press, Minneapolis.

Résumé.

Les mutations de la politique migratoire américaine et les relations privilégiées entre la Caraïbe et les États-Unis expliquent l'émergence contemporaine de l'immigration antillaise dans ce pays. Le contexte de ce flux s'élargit à d'autres logiques que la dimension structurelle puisqu'elle s'organise aussi dans le cadre de réseaux transnationaux. Cette immigration en provenance de la Caraïbe non hispanophone contribue de manière significative à la diversification culturelle et sociale de la population noire, au sein de laquelle les immigrants réussissent davantage que les « natifs » sur le plan économique.

Mots-clés : États-Unis – Antillais – politique migratoire – identité – insertion.

Abstract.

West Indian immigration and social diversity of the Black population in the United States.

Changes in the American migratory policy and strong Caribbean-U.S. relations account for the contemporary growth of West Indian migration in the United States. The context of these flows must be seen in a wider perspective than structural migration only because the latter is organized within international networks. This immigration from the non spanish-speaking Caribbean contributes in a significant way to the cultural and social diversification of the Black population, within which immigrants economically do better than natives.

Keywords : United States – West Indians – migratory policy – identity – integration.

Resumen.

Inmigración antillana y diversidad social de la población negra en los Estados Unidos.

Los cambios de la política migratoria americana y las relaciones privilegiadas entre el Caribe y los Estados Unidos explican el crecimiento contemporáneo de la inmigración antillana a este país. El contexto de tal flujo se extiende a otras lógicas que la que se refiere a la dimensión estructural de la migración ya que ésta se organiza dentro de redes transnacionales. Esta inmigración procedente del Caribe que no es hispanohablante contribuye de manera significativa a la diversificación cultural y social de la población negra, dentro de la que los inmigrantes triunfan más que los « nativos » desde el punto de vista económico.

Palabras claves : Estados Unidos – Antillanos – política migratoria – identidad – integración.